

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2016

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibérations n°2016-06-02)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 – pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 – pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 – pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

**Absents excusés :**

M. Guy-Michel BEROCHÉ a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.**

**Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- **M. François de Mazières, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L. 3132-25 à L.3132-25-5 du Code du travail ;  
Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu le courrier du 25 novembre 2015 de Vélizy-Villacoublay portant sur la demande de délimitation d'une nouvelle zone commerciale sur son territoire ;  
Vu le courrier de M. le Préfet des Yvelines du 9 mai 2016.

-----

- L'article L.3132-25-1 du Code du travail prévoit une dérogation au principe du repos dominical du personnel pour les établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services et qui sont situés dans des zones commerciales caractérisées par une offre commerciale et une demande potentielle particulièrement importantes.

- Dans ce cadre, la commune de Vélizy-Villacoublay a déposé, le 27 novembre 2015, une demande de délimitation de zone auprès de la préfecture de la Région Ile-de-France afin de créer une seconde zone commerciale pour le centre commercial Vélizy 2 et quelques enseignes situées à proximité et incluant la possibilité de déroger au principe du repos dominical.

La commune de Vélizy-Villacoublay dispose déjà d'une telle zone, anciennement appelée périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE), autour des équipements commerciaux L'Usine Mode et Maison et La Maison Villacoublay.

Conformément à l'article L.3132-25-2 du Code du travail, le Préfet rendra sa décision d'autorisation de création de la zone commerciale, après avis :

- du conseil municipal des communes dont le territoire est concerné,
- des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées,
- de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont sont membres les communes dont le territoire est concerné,
- du comité départemental du tourisme, pour les zones touristiques,
- de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat, pour les zones commerciales.

L'avis de ces organismes est réputé donné à l'issue d'un délai de deux mois à compter de leur saisine.

- Ainsi et compte tenu des conséquences d'une telle ouverture sur le commerce de proximité des communes environnantes et des activités économiques qui l'accompagnent (restaurants, cinémas...) et du choix qui a été fait de longue date par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de soutenir le maintien et le développement d'un modèle urbain privilégiant la mixité fonctionnelle, il est proposé d'émettre un avis défavorable à cette demande.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
le Conseil communautaire décide,

*d'émettre un avis défavorable à la création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay pour le centre commercial Vélizy 2 et quelques enseignes situées à proximité et incluant la possibilité de déroger au principe du repos dominical, du fait de la politique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutenant le commerce de proximité et optant pour le développement d'un modèle urbain ayant une mixité fonctionnelle.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 74*

*Nombre de pouvoirs : 5*

*Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés*

- 47 voix pour ;
- 23 voix contre de M. Jamati, M. Benassaya, M. Le Rudulier, M. Bellier, M. Thevenot, M. Lebrun, Mme Golka, M. Conte, Mme Espinos, Mme Kibler, M. Curti, Mme Lardennois, Mme Brau, Mme Duchon, M. Charles, M. Conrié, Mme Brar-Chauveau, M. Drevon, Mme Lamir, M. Blanchard, M. Laurent Delaporte, Mme Hermann et M. Issakidis ;
- 9 abstentions de Mme Pelletier-le-Barbier, M. Tourelle, Mme Bancal, M. Béroche, M. Pannetier, M. Crouzat, M. Lambert, Mme Schmit et M. Simeoni.

Pour le Président,  
Par délégation,



**OLIVIER BERTHELOT**

Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_06\_12

**Résumé de l'acte** : Création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy-Vil...

**Date de décision** : 27/06/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 2.1. Documents d'urbanisme

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 29/06/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160627-2016\_06\_12-DE

### Pièces jointes :

2016-06-12 - Création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy.pdf

### Historique :

29/06/2016 17:21:26	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:39	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:25	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:44	Accusé de réception reçu	

